

E 2001 (D) 2/7

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger, au Chef de la Division  
des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna*<sup>1</sup>

L 39-10-G-3-  
ad.A.15.43J.o.  
Interdiction de journaux  
suisses en Italie.

Urgent et Confidentiel.

Rome, 9 juin 1939

En me référant à mon dernier entretien téléphonique avec M. Rezzonico au sujet des fâcheuses mesures interdisant en Italie l'entrée et la vente du «Bund» et de la «Neue Zürcher Zeitung», j'ai l'honneur de vous confirmer que je n'ai cessé de rester en contact en cette matière avec le Ministre *Rocco*, Chef de service de la presse étrangère, qui, personnellement, a sans aucun doute fait preuve de la compréhension nécessaire mais qui, sans vouloir l'avouer, est certainement désarmé vis-à-vis des décisions venant de plus haut.

Ce matin, M. Rocco (que je n'avais pu atteindre, à mon regret, hier à la suite de votre télégramme d'avant-hier soir<sup>2</sup>), m'a fait savoir que le Ministre de la Culture populaire, M. Alfieri, venait de rapporter du Palais de Venise une nouvelle décision négative à la suite de ma nouvelle démarche formelle. M. Rocco ayant, au cours de notre dernier entretien, pris soigneusement note de tous les arguments, aussi politiques, que j'avais avancés à l'appui de ma nouvelle pressante demande, on ne pourra donc certes pas dire en haut lieu d'avoir ignoré les circonstances qui nous amènent, cette fois, à attacher un prix particulier à la levée d'une mesure d'interdiction d'entrée.

M. Rocco m'a dit qu'à son regret il ne pouvait rien ajouter à sa communication. En réponse à ma suggestion que le moment serait maintenant peut-être venu pour une entrevue directe avec le Comte Ciano, demandée d'urgence, M. Rocco m'a conseillé de surseoir pour l'instant à cette démarche, le second refus gouvernemental «étant trop récent». Je ne puis, d'autre part, vous dissimuler qu'en ce moment, où les arrivées de Missions et les défilés et revues de tout genre se succèdent, le Ministre des Affaires Etrangères n'est pas très facilement accessible.

En vue d'un entretien qui pourra avoir lieu la semaine prochaine, j'adresse donc au Comte Ciano la lettre que je porterai demain personnellement au Palais Chigi et dont vous trouverez le texte sous ce pli<sup>3</sup>. Tout en se présentant sous forme d'une lettre personnelle, cette communication tend à indiquer, une fois de plus, les raisons d'ordre politique que je prie le Ministre des Affaires

1. *Annotation de Motta en haut de la lettre*: Communiqué au C[onseil] féd[éral], 12.6.39.

2. *Non reproduit*.

3. E 2200 Rom 23/17.

10 JUIN 1939

231

Etrangères d'exposer au Chef du Gouvernement pour le déterminer à révoquer des décisions en tous points regrettables.

Je déplore devoir ajouter qu'il devient de plus en plus difficile d'écarter l'impression que les mesures prises à l'égard de nos principaux organes de presse de la Suisse allemande ont été souhaitées à Berlin d'une manière qui peut avoir conduit les Ministres compétents de Rome à des engagements regrettables. Il est, en effet, assez probable que M. Alfieri, qui lui-même ne connaît absolument rien de notre presse, ait été à nouveau «travaillé» à Vienne par M. Goebbels.

D'autre part, on m'a dit à *titre confidentiel* que M. Mussolini est aujourd'hui d'une susceptibilité particulière en ce qui concerne les chapitres suivants:

- 1°) Comte et Comtesse Ciano;
- 2°) nouvelles quant à une influence de sa part relativement restreinte dans le cadre de l'axe, vis-à-vis de celle de son partenaire de Berlin;
- 3°) racontars quant à de prétendues dissensions entre le Gouvernement et la Maison royale.

Tout ce qui touche à ces sujets dans la presse (et c'est aujourd'hui tous les jours le cas dans les journaux français) provoquerait son violent courroux.